

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 2 novembre 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 2 novembre 2015 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 45.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 232-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.
- 233-2015 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 5 octobre 2015.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2015 soit accepté tel que présenté.
- 234-2015 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 21 octobre 2015.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 octobre 2015 soit accepté tel que présenté.
- 235-2015 Les Comptes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que les comptes soient acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 236-2015 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2015.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Mireille Brûlé que le rapport du maire de l'année 2015 soit déposé au Conseil. Une copie sera publiée dans le journal local « Le Mensuel de Saint-Valère ».
- 237-2015 Avis de motion du règlement numéro 339-2015 pour modification du RCI ajout de la zone du développement.
Le conseiller Marcel Larochelle donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 339-2015 pour modifier le règlement de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme afin :

de mettre à jour les marges de recul avant et arrière dans les zones 1Ra, 6Ra, 7Ra, 8Ra, 9Ra, 10Ra, 11Ra, 12Ra, 13Ra et 14Ra.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

238-2015

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 64, chemin Luneau, pour la construction d'un garage plus haut que la norme.

ATTENDU QUE monsieur Francis B. Carrier et de madame Laury St-Cyr sont propriétaires du 64, chemin Luneau, lot 5 182 330 du cadastre du Québec, zone 37RAD (8RA RCI);

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande de permis pour la construction d'un garage plus haut que la norme permise, soit 3,05 mètres (10');

ATTENDU QUE la hauteur permise d'un bâtiment accessoire est de 2,44 mètres (8');

ATTENDU QU'étant donné la hauteur des véhicules des demandeurs et de l'utilisation qu'ils en font, il est nécessaire d'avoir une porte de 2,44 mètres (8') ce qui nécessite des murs intérieur de 3,05 mètres (10') pour l'installation de la porte;

ATTENDU QUE le comité a recommandé au Conseil préalablement, dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme, une hauteur de 3,05 mètres (10') pour les garages en zone résidentielle;

ATTENDU QUE le garage ne pourra être dans la marge de recul avant donc le garage devra être égal à la maison;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la présente demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Francis B. Carrier et de madame Laury St-Cyr pour installer un garage dont les murs seront d'une hauteur de 3,05 mètres (10'). Le conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

239-2015

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 108, chemin Fournier, pour l'implantation d'une piscine dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Gauthier et de madame Mélissa Labbé sont propriétaires du 108, chemin Fournier, lot 5 181 588 du cadastre du Québec, zone 37RAD (8RA RCI);

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande de permis pour l'implantation d'une piscine hors-terre, sur le côté gauche et dans la marge de recul avant de leur propriété, soit à 3,65 mètres de la limite avant;

ATTENDU QU'aucun bâtiment ou construction ne peut être implanté dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE le terrain est particulièrement petit, bordé par deux rues, qu'il y a un champ d'épuration et plusieurs bâtiments déjà construits tels que remises, hangar, terrasse et garage;

ATTENDU QUE d'autres endroits ont été analysés afin de minimiser l'empiètement dans la marge de recul avant et les impacts pour le voisinage et que l'endroit choisi est relativement intime puisque bordé par une haie de cèdre;

ATTENDU QUE la demande d'implantation de la piscine a pour but le divertissement des enfants des propriétaires, surtout en période de canicule;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la présente demande de dérogation mineure;

239-2015

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 108, chemin Fournier, pour l'implantation d'une piscine dans la marge de recul avant. (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Alexandre Gauthier et de madame Mélissa Labbé pour l'implantation d'une piscine hors-terre, sur le côté gauche et dans la marge de recul avant de leur propriété. Le conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

240-2015

Résolution afin de prévoir les séances du Conseil pour l'année 2016.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil a résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront généralement le premier lundi du mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 h:

Le lundi 11 janvier 2016; le lundi 1^{er} février 2016; le lundi 7 mars 2016;
Le lundi 4 avril 2016; le lundi 2 mai 2016; le lundi 6 juin 2016;
Le lundi 4 juillet 2016; le lundi 1^{er} août 2016; le lundi 12 septembre 2016;
Le lundi 3 octobre 2016; le lundi 7 novembre 2016; le lundi 5 décembre 2016;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

241-2015

Acceptation des cotations du crédit-bail pour l'achat camion avec équipements.

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'achat d'un camion avec équipements pour les travaux de voirie et d'entretien des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE l'achat du dudit camion sera financé;

ATTENDU QUE le Conseil avait demandé des prix et les compagnies suivantes ont déposé une proposition de financement soit Crédit-Bail SPAR inc. (PNC Équipement Finance) et Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap inc. & Banque Royale du Canada-division-crédit-bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil accorde son financement à la compagnie Crédit-Bail SPAR inc. (PNC Équipement Finance) au montant de 221 670 \$ avant taxes et des frais de transaction 400 \$ plus taxes pour un taux de 2,95 % pour une période de 5 ans (60 mois) un coût mensuel de 3 625,96 \$ plus taxes;

QUE le taux d'intérêt sera ajusté selon la fluctuation du marché à la livraison du camion qui est prévu vers la fin de l'année 2015;

QUE lors de la livraison du camion, le Conseil se réserve le droit d'annuler la présente résolution si l'augmentation du taux d'intérêt est trop exagérée;

QUE le maire monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer tous les documents pertinents à la réalisation de la transaction.

- 242-2015 Renouvellement de la cotisation FQM 2016.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise le renouvellement de la cotisation à la FQM pour l'année 2016 au montant de 1 444,34 \$ avec les taxes incluses.
- 243-2015 Demande de commandite pour Noël du partage 2015.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil, suite à la demande de madame Lise Blanchette, présidente du Comité de Noël du partage, autorise un don de 150 \$ pour l'année 2015. Si le comité, en cours d'année 2016, a besoin d'un montant supplémentaire, il pourra en faire la demande au conseil.
- 244-2015 Demande d'autorisation pour envoyer les comptes passés dus en vente pour taxes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à envoyer un dernier avis aux contribuables pour les comptes passés dus et si les paiements ne sont pas fait, le conseil autorise le transfert à la MRC de la liste des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil.
- 245-2015 Demande du Club Alléghanish pour traverser les rangs 12 et Landry de la Municipalité.
ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis afin d'obtenir l'autorisation pour traverser les rangs 12 et Landry ainsi que pour l'installation de pancartes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil donne l'autorisation au Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis de traverser les rangs Landry et 12 pour l'année 2015-2016. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis.
- 246-2015 Autorisation pour le ramassage des animaux (chevreuil).
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil accepte la proposition d'entente de l'entreprise Remorquage J2 inc. pour le ramassage des animaux morts (chevreaux) sur la voie publique de son territoire, excepté les routes numérotées telles que route 122, 161, 261 et 955 qui appartiennent au Ministère des transports. L'entente est sur 5 ans et les montants par animal récupéré est de 135 \$ pour 2015-16, 2016-17; de 140 \$ pour 2017-18, 2018-19; de 145 \$ pour 2019-20, le tout sans surplus de frais de kilométrage.
- 247-2015 Demande de nettoyage du cours d'eau Hébert fait par Ferme Valayre inc.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise le dépôt de la demande de nettoyage du cours Hébert fait par la Ferme Valayre inc., représentée par monsieur Louis Hébert. Monsieur Yvon Pellerin se rendra sur les lieux pour confirmer la nécessité du nettoyage. L'acte de répartition sera fait par bassin versant.
- 248-2015 Demande de remboursement subvention essence 2014-2018.
ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

248-2015

Demande de remboursement subvention essence 2014-2018. (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle qu'il est résolu:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

249-2015

Autorisation d'embauche d'un avocat pour le dossier « zone inondable ».

ATTENDU QUE le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a déposé un document déclarant le village de Saint-Valère zone inondable 0-20 ans avant l'adoption de la nouvelle réglementation de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette zone mettrait en péril le développement de la Municipalité car la zone inondable englobe tout le village et plus particulièrement le développement municipal;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette zone menacerait également le développement économique de la Municipalité;

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport au Ministère du Développement durable et de l'Environnement, le Ministère demande des études supplémentaires pour exclure la zone;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire une étude supplémentaire à la demande du Ministère du Développement Durable de l'Environnement qui a été terminée vers le milieu janvier 2014 et qui sera déposée au ministère pour analyse;

- 249-2015 Autorisation d'embauche d'un avocat pour le dossier « zone inondable ». (suite)
- ATTENDU QUE** le Ministère ne montre aucune ouverture jusqu'à présent face à ce dossier et que la Municipalité désire démontrer sans doute raisonnable que le développement ne doit pas être situé en zone inondable 0-20 ans;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte les services de Me Jean Gagné, avocat, dans le but d'entamer toutes les procédures nécessaires afin d'exclure définitivement le secteur du développement municipal de la zone inondable 0-20 ans.
- 250-2015 Acceptation du budget de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB).
- Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil accepte le budget pour l'année 2016 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode et autorise la participation de la municipalité au montant de 86 918 \$. Les paiements de cette participation se feront comme suit : des montants de 21 729,50 \$ les 15 février 2016, 15 avril 2016, 15 juillet 2016 et 17 octobre 2016.
- 251-2015 Demande d'estimé des coûts pour l'aménagement extérieur de la bâtisse multifonctionnelle dans le cadre de la demande de subvention Fonds de développement du territoire
- Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yvon Martel que le conseil demande des estimés pour la réalisation de l'aménagement extérieur de la bâtisse multifonctionnelle (bâtiment intergénérationnel) afin d'avoir tous les coûts nécessaire à la demande de subvention du Fonds de développement du territoire (Pacte rural).
- 252-2015 Ouverture borne sèche route 261.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise monsieur Samuel Hébert a effectué l'ouverture de la borne sèche située sur la route 261 (Lac Vert) durant la saison hivernale 2015-2016 pour un montant de 400 \$ plus les taxes applicables payable en deux versements dont le premier au 15 novembre et le deuxième le 15 avril suivant.
- 253-2015 Engagement d'un employé pour l'ouverture des chemins d'hiver 2015-2016.
- Il est proposé par Denis Bergeron et Yannick Trépanier que le conseil engage monsieur Jean Pariseau pour travailler les fin de semaine sur le déneigement des chemins d'hiver durant la saison 2015-2016. Le taux horaire sera de 17 \$ de l'heure.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

235-2015, 241-2015, 242-2015, 243-2015, 246-2015, 249-2015, 250-2015, 251-2015, 252-2015 et 253-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^{ième} jour du mois de novembre deux mil quinze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

254-2015

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 45 par Yannick Trépanier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier